

L'ACTIVITE DES SOCIETES D'AFFACTURAGE EN 2021

1. PRODUCTION DE L'ANNEE (1)	Montant (en millions d'euros)			Nombre (en milliers d'unités)		
	En 2020*	En 2021	Variation 2021 / 2020	En 2020*	En 2021	Variation 2021 / 2020
Total des opérations	323 562	364 870	+12,8%	73 629	73 050	-0,8%
. Affacturage domestique (2)	218 563	236 388	+8,2%	60 430	61 350	+1,5%
. Affacturage international	104 998	128 483	+22,4%	13 198	11 700	-11,4%
. A l'exportation (3)	24 161	33 247	+37,6%			
. A l'importation (4)	2 422	1 623	-33,0%			
. Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger (5)	78 416	93 613	+19,4%			
2. ENCOURS EN FIN D'ANNEE (6)	Au 31.12.2020*	Au 31.12.2021	Variation 2021 / 2020			
Montant total (en millions d'euros)	51 081	56 215	+10,1%			
. Affacturage domestique (2)	36 563	38 124	+4,3%			
. Affacturage international	14 519	18 091	+24,6%			
3. NOMBRE DE CLIENTS (en unités) (7)				32 903	31 895	-3,1%

* Les chiffres concernant 2020 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 31 décembre 2021. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Créances prises en charge au cours de l'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

(2) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(3) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(4) Affacturage à l'importation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor en France est en relation avec un factor correspondant étranger, les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger.

(5) Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le client à l'étranger (adhérent uniquement), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

(6) Encours net des créances à recouvrer en fin d'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

(7) On désigne par "clients" les entreprises qui ont conclu un contrat d'affacturage pour les distinguer des "acheteurs" qui sont les entreprises dont les clients sont les créanciers.